



Mon point de vue

Le jeu politique destiné aux groupes scolaires qui visitent le Palais du Parlement

Si vous prévoyez une visite scolaire du Palais du Parlement à Berne et souhaitez intéresser vos élèves à l’instruction civique de manière ludique, inscrivez-vous au module didactique Mon point de vue.

Durée : 2.5 heures

Créneau horaire : jeudi matin de 9 h à 11 h 30 (uniquement en dehors des sessions parlementaires)

Public cible : les élèves du degré secondaire I, des écoles professionnelles ou des gymnases

Cette offre est gratuite.

JUNIORPARL



L'offre

Visite du Palais du Parlement

Le module didactique débute par une **visite guidée** du Palais fédéral : après avoir pénétré dans le bâtiment par l'**entrée des visiteurs**, située sur la Terrasse fédérale, vous découvrirez le **hall de la coupole** et les **salles des conseils**. À cette occasion, de précieuses informations sur le fonctionnement du Parlement ainsi que sur l'histoire et l'architecture du palais vous seront fournies.

Le jeu

La visite prend fin dans la salle du Conseil national où un **animateur** attend la classe pour commencer le jeu. Dès lors, les élèves jouent le rôle de **conseiller national** et débattent des solutions proposées à un problème précédemment traité en classe, suivant les mêmes règles que celles qui régissent le fonctionnement du Parlement. Ce faisant, les élèves découvrent la réalité du **travail parlementaire**.

Le jeu Mon point de vue est proposé gratuitement par les **Services du Parlement**. Si vous souhaitez y prendre part avec votre classe, lisez le **descriptif du jeu**, puis inscrivez-vous !

Explications

1. Le jeu

Les élèves débattent de questions politiques dans la salle même du Conseil national. À cette fin, une bonne préparation préalable est nécessaire, à l'instar de ce qui se fait en réalité dans les commissions parlementaires. Le jeu Mon point de vue s'amorce donc en classe et demande environ trois semaines de préparation (soit à peu près trois fois deux périodes).

2. L'intérêt pédagogique

Face à des questions politiques d'actualité, les élèves sont amenés à définir leur position, à défendre celle-ci face aux critiques de leurs camarades et à rechercher, au sein de commissions, une solution susceptible d'obtenir le soutien de la majorité au moment du vote. Au fur et à mesure de ces différentes étapes, ils prennent conscience à la fois du rôle du Parlement, qui est de fixer les règles de la vie collective lorsque la Suisse tout entière est concernée, du fonctionnement du Parlement, au niveau aussi bien des conseils que des commissions, et de l'importance du consensus pour faire voter un projet politique.

3. Le public cible

Compte tenu de son niveau de difficulté, le jeu s'adresse aux élèves du degré secondaire I, des écoles professionnelles ou des gymnases.

Règles du jeu

Tâches préparatoires de l'enseignant

- La classe est divisée en **trois commissions**.
- Sur le site Internet **www.juniorparl.ch** sont disponibles différents thèmes politiques d'actualité assortis de leur problématique. Chaque **commission** choisit un sujet et élabore une proposition. L'important est de bien peser les avantages et les inconvénients de chaque solution et d'examiner les chances qu'elle aurait d'être adoptée par l'ensemble de la classe.
- Chaque commission désigne un **président**, un **rédacteur chargé du procès-verbal**, un **rapporteur** et un **porte-parole**.

Le **président** veille à ce que les membres de la commission assistent aux séances préparatoires, et à ce que ces séances aboutissent à un résultat. Le **rédacteur du procès-verbal** prend des notes lors de chaque séance et consigne les principales réflexions et décisions. Il rédige également un procès-verbal final contenant la proposition de la commission, sur laquelle tous les membres doivent s'être prononcés. Le **rapporteur** est l'interlocuteur chargé de présenter la proposition à Berne. Enfin, suite au vote, le **porte-parole** fait une déclaration aux médias de maximum 20 secondes sur le résultat du vote – à noter qu'il s'agit là d'un exercice et qu'aucun média n'y assiste réellement.

- L'enseignant communique la proposition de la commission aux Services du Parlement par courriel (junior@parl.admin.ch) **au moins une semaine avant** la visite didactique.

Tâches des élèves

- Pour pouvoir parvenir à une solution commune, les membres de la commission doivent d'abord s'entendre sur la marche à suivre : par exemple, organiser trois séances de commission à une semaine d'intervalle.

Avant la première séance, les élèves doivent s'être bien familiarisés avec la thématique choisie. Outre les pages Internet indiquées, les sites du Parlement et des différents partis politiques constituent de bonnes sources d'informations. **Réunis en séance**, les élèves discutent ensemble de la question.

Avant la deuxième séance, chaque membre de la commission réfléchit à des propositions et considère les facteurs en faveur ou en défaveur de chaque solution. **Réunis en séance**, les membres dressent la liste des propositions et des arguments et en discutent ensemble.

Avant la troisième séance, chaque membre de la commission choisit la solution qui lui semble la plus adéquate. **Réunis en séance**, les membres de la commission doivent s'entendre sur une proposition de solution commune (par ex. en votant). Le rédacteur du procès-verbal consigne la proposition retenue, ainsi que les trois principaux arguments en sa faveur.

Chaque commission remet sa proposition assortie des **trois principaux arguments** à l'entier de la classe, afin que tous les élèves puissent réunir, en vue des débats au Parlement, des arguments en faveur ou en défaveur de chacune des propositions.

Dans la salle du Conseil national : débats en assemblée plénière

→ Dans la salle du Conseil national, les élèves sont reçus par un **animateur** qui a pour mission de diriger les débats et de veiller à ce que les temps de parole soient respectés, tout comme le ferait dans la réalité le président du conseil.

→ **Le premier rapporteur présente la proposition de sa commission.**

→ Ensuite, les élèves qui ne font pas partie de cette commission peuvent **poser des questions ou présenter des contre-arguments**. Cette discussion permettra de voir quels élèves se sont bien préparés et sont capables de convaincre, grâce à des arguments solides, même les plus critiques de leurs camarades.

→ Enfin, la proposition est soumise au vote et le conseil dans son ensemble **l'adopte ou la rejette**. En cas d'égalité (50% pour, 50% contre), l'animateur tranche.

→ La procédure est répétée pour les propositions des **deux autres commissions**.

→ Les propositions écrites sont publiées sur **www.juniorparl.ch**. Dès lors, les résultats sont publics et susceptibles d'éveiller l'intérêt des vrais parlementaires !

Inscription

Le module didactique a lieu tous les **jeudis matin** de 9 h à 11 h30, excepté pendant les **sessions parlementaires**, la salle du Conseil national n'étant pas disponible à ces périodes. Veuillez prévoir au minimum 20 minutes pour passer les **contrôles de sécurité** à l'entrée du Parlement.

Pour inscrire votre classe, veuillez remplir le **formulaire d'inscription** disponible à l'adresse www.juniorparl.ch. Ensuite, nous prendrons contact avec vous dans les meilleurs délais.

Nous nous réjouissons de vous accueillir !



Thèmes

Politique en matière de drogue

Commission compétente: Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

Depuis les années 1990, la politique suisse en matière de drogue repose sur le « modèle des quatre piliers » : prévention, thérapie, réduction des risques et répression. À l'époque, ce modèle avait été conçu pour lutter contre les scènes ouvertes de la drogue existant dans plusieurs villes de Suisse et dont les médias du monde entier se faisaient l'écho.

Si cette politique a permis d'enrayer le phénomène des scènes ouvertes de la drogue et, selon l'Office fédéral de la santé publique, de faire reculer dès 1993 le nombre d'héroïnomanes et de décès liés à la drogue, certains acteurs politiques sont cependant d'avis qu'il faut repenser le « modèle des quatre piliers ». Ils soulignent en effet que le mode de consommation de drogues a changé : depuis quelques années, la cocaïne gagne du terrain et de nouvelles drogues synthétiques arrivent sur le marché, sans oublier que la consommation simultanée de différentes drogues (polyconsommation) est de plus en plus fréquente.

Dans les faits, 3% des Suisses consomment aussi régulièrement du cannabis, contrevenant ainsi à la loi sur les stupéfiants (état de la situation en 2018).

À l'avenir, comment la Suisse devra-t-elle adapter sa politique en matière de drogue ? Devra-t-elle édicter de nouvelles lois ?

Notre conseil :

renseignez-vous sur les quatre piliers de la politique en matière de drogue. De quoi s'agit-il ? Êtes-vous plutôt pour un durcissement de la loi ou, au contraire, pour la légalisation de certaines substances ?

Pour approfondir le sujet :

www.bag.admin.ch

www.infodrog.ch

www.addictionsuisse.ch

Exportation d'armes

Commission compétente: Commission de la politique de sécurité

Le marché mondial des armes est en pleine expansion: d'après l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (Stockholm International Peace Research Institut, SIPRI), la production d'armes n'avait plus atteint un tel niveau depuis la guerre froide. Les exportateurs principaux sont les Etats-Unis et la Russie, suivis de la France, mais la Suisse profite aussi de ce commerce: en 2018 elle a exporté du matériel de guerre – allant des munitions à des canons antiaériens – pour un montant de plus de 500 millions de francs. La majeure partie des exportations était destinée à des pays européens (environ 75%), ainsi qu'à l'Asie et à l'Afrique.

En Suisse, plusieurs groupes souhaitent interdire les exportations d'armes, considérant qu'il est problématique que notre pays contribue à armer des États qui, à leurs yeux, violent les droits de l'homme. De leur côté, les partisans de l'exportation d'armes avancent des arguments financiers: non seulement ce marché draine des capitaux vers la Suisse, mais il crée aussi des emplois.

Selon vous, quelles lois faudrait-il appliquer à l'exportation d'armes par la Suisse?

Notre conseil:

Notre conseil: faites une liste des arguments en faveur et en défaveur de l'exportation d'armes.

Pour approfondir le sujet:

www.seco.admin.ch

www.gssa.ch

www.ruag.com

Énergie

Commission compétente: Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

Après la catastrophe de Fukushima en 2011, le Conseil fédéral et le Parlement ont pris la décision de sortir progressivement du nucléaire. Les besoins en énergie de la Suisse étant couverts, en moyenne annuelle, à 40% par les cinq centrales nucléaires que compte le pays, une réorientation de l'approvisionnement énergétique est indispensable. La Stratégie énergétique 2050 élaborée par le Conseil fédéral en fixe les axes principaux: la réduction de la consommation d'électricité et le soutien à la production alternative du courant.

Quelles mesures concrètes la Suisse pourrait-elle prendre pour continuer de garantir son approvisionnement en énergie? Quelles devraient être ses priorités?

Notre conseil:

penchez-vous sur la Stratégie énergétique 2050.

Pour approfondir le sujet:

www.uvek.admin.ch

www.suisseenergie.ch

www.bfe.admin.ch

Mobilité

Commission compétente: Commission des transports et des télécommunications

La population suisse se déplace beaucoup: Si on additionne tous les trajets qu'effectue en moyenne une personne domiciliée en Suisse en une année, on obtient une distance de 25 000 kilomètres (état de la situation en 2015). Cela correspond à plus d'un demi tour du monde. La voiture est le moyen de transport le plus utilisé.

Ces dernières années, la croissance démographique a entraîné une constante augmentation du trafic et les spécialistes estiment que ce phénomène va encore s'accroître. Conséquence: le système suisse de transport aura bientôt atteint ses limites, malgré les milliards investis dans ses infrastructures. Sur les routes nationales, les embouteillages sont toujours plus fréquents et, aux heures de pointe, les trains sont bondés.

Quelles mesures concrètes la Suisse pourrait-elle prendre pour diminuer l'impact du trafic sur la population et l'environnement?

Notre conseil:

Comment et pour quelles raisons vous déplacez-vous? Analysez votre propre comportement.

Pour approfondir le sujet:

www.bfs.admin.ch

www.uvek.admin.ch

www.astra.admin.ch

Prévoyance vieillesse

Commission compétente : Commission de la sécurité sociale et de la santé publique

En Suisse, l'âge de la retraite est fixé à 65 ans pour les hommes et à 64 ans pour les femmes. Dès cet âge, les personnes retraitées bénéficient de la prévoyance vieillesse, qui s'appuie sur un système dit des « trois piliers » et vise à leur octroyer les ressources financières suffisantes. L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) est le premier pilier de la prévoyance sociale suisse.

L'AVS est financée par un système solidaire de répartition : les personnes exerçant une activité lucrative versent une partie de leur revenu à une caisse qui, à son tour, se charge de verser une rente aux personnes ayant atteint l'âge de la retraite.

Dans les années à venir, la Suisse devra faire face aux défis de taille que représentent le financement de l'AVS et, partant, la garantie de la prévoyance sociale. Ces problèmes sont liés à la croissance démographique : lorsque l'AVS a été créée en 1948, la pension d'un retraité était financée, en moyenne, par six personnes actives. Pour un rentier, on a aujourd'hui 3 personnes actives. La charge qui pèse sur les actifs est donc plus lourde et cette tendance va encore s'accroître ces prochaines années. Les principaux facteurs de cette situation sont, d'une part, l'augmentation de l'espérance de vie de la population suisse – plus une personne vit longtemps, plus elle perçoit d'argent de l'AVS – et, d'autre part, le départ à la retraite imminent d'un très grand nombre d'actifs, la génération des baby-boomers.

Quelles sont les mesures à prendre pour garantir la prévoyance vieillesse en Suisse à long terme ?

Notre conseil :

Notre conseil : renseignez-vous sur les trois piliers du système de prévoyance vieillesse suisse et, sans vous perdre dans des considérations techniques, réfléchissez à une approche globale du vieillissement de la population.

Pour approfondir le sujet :

www.bsv.admin.ch

www.ch.ch/fr/avs/

www.ahv-iv.ch

Sphère privée

Commission compétente : Commission de la politique de sécurité

Le droit à la sphère privée est un droit fondamental inscrit dans la Constitution. Cependant, à l'ère du numérique et de la mondialisation, le respect de ce droit est de plus en plus dur à garantir. Est-il par exemple permis de filmer en continu un lieu public, tel que la place de la gare ? Si oui, combien de temps les images enregistrées peuvent-elles être conservées ? Suis-je autorisé à filmer avec mon téléphone une personne dans la rue sans son consentement ? Et qu'en est-il s'il s'agit d'une personne en train de commettre un délit ? Pour répondre à ces questions, il faut déterminer ce qui est prépondérant : la sécurité et l'ordre public ou le droit fondamental à la protection de la sphère privée ?

À l'avenir, comment faudra-t-il appréhender la question de la sphère privée ? D'après vous, quelle loi est appropriée dans ce domaine ?

Notre conseil :

demandez-vous si vous accepteriez, et à quelles conditions, de renoncer à votre droit au respect de la sphère privée.

Pour approfondir le sujet :

www.edoeb.admin.ch

www.humanrights.ch

www.juniorparl.ch

Services du Parlement

3003 Berne

+41 (0) 58 322 91 73

junior@parl.admin.ch

www.parlament.ch